

PARTIE 1 : MENTIONS DE DANGER, PHRASES-H

Dangers physiques

Classe 2.1 Explosibles, explosibles instables

H200 Explosif instable.

Division 1.1 H201 Explosif ; danger d'explosion en masse.

Division 1.2 H202 Explosif ; danger sérieux de projection.

Division 1.3 H203 Explosif; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.

Division 1.4 H204 Danger d'incendie ou de projection.

Division 1.5 H205 Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.

Classe 2.2 Gaz inflammables

Cat 1 H220 Gaz extrêmement inflammable.

Cat 2 H221 Gaz inflammable.

Classe 2.3 Aérosols inflammables

Cat 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Cat 2 H223 Aérosol inflammable.

Classe 2.6 Liquides inflammables

Cat 1 H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Cat 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Cat 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Classe 2.7 Matières solides inflammables

Cat 1, 2 H228 Matière solide inflammable.

Classe 2.8 Substances et mélanges autoréactifs

Classe 2.15 Peroxydes organiques

Type A H240 Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Type B H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

Type C, D, E, F H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Classe 2.9 Liquides pyrophoriques

Classe 2.10 Matières solides pyrophoriques

Cat 1 H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.

Classe 2.11 Substances et mélanges auto-échauffants

Cat 1 H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

Cat 2 H251 Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.

Classe 2.12 Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Cat 1 H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Cat 2 H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Classe 2.4 Gaz comburants

Cat 1 H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.

Classe 2.13 Liquides comburants

Classe 2.14 Matières solides comburantes

Cat 1 H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

Cat 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Classe 2.5 Gaz sous pression

Gaz comprimés, gaz liquifiés, gaz dissous

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Gaz liquifiés réfrigérés

H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

Classe 2.16 substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Cat 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Dangers pour la Santé

Classe 3.1 Toxicité aiguë (par voie orale)

- Cat 1, 2 H 300 Mortel en cas d'ingestion.
- Cat 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.
- Cat 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Classe 3.10 Danger par aspiration

- Cat 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classe 3.1 Toxicité aiguë (par voie cutanée)

- Cat 1, 2 H310 Mortel par contact cutané.
- Cat 3 H311 Toxique par contact cutané.
- Cat 4 H312 Nocif par contact cutané.

Classe 3.2 Corrosion / irritation cutanée

- Cat 1A, 1B, 1C H 314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Cat 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Classe 3.4 Sensibilisation cutanée

- Cat 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Classe 3.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Cat 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- Cat 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe 3.1 Toxicité aiguë (inhalation)

- Cat 1,2 H330 Mortel par inhalation.
- Cat 3 H331 Toxique par inhalation.
- Cat 4 H332 Nocif par inhalation.

Classe 3.4 Sensibilisation respiratoire

- Cat 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Classe 3.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Classe 3.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Effets narcotiques

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classe 3.5 Mutagénicité sur les cellules germinales

Cat 1A, 1B H340 Peut induire des anomalies génétiques *<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>*.

Cat 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques *<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>*.

Classe 3.6 Cancérogénicité

Cat 1A, 1B H350 Peut provoquer le cancer *<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>*.

Cat 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer *<indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>*.

Classe 3.7 Toxicité pour la reproduction

Cat 1A, 1B H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus *<indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>*.

Cat 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus *<indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>*.

Classe 3.7 Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Classe 3.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique

- Cat 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes *<ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.*
- Cat 2 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes *<ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.*

Classe 3.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée

- Cat 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes *<indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.*
- Cat 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes *<ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.*

Dangers pour l'environnement

Classe 4.1 Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu

- Cat 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classe 4.2 Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique

- Cat 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Cat 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Cat 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Cat 4 H412 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

PARTIE 2 : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES DANGERS

Propriétés physiques

EUH001	Explosif à l'état sec.
EUH006	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH018	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Propriétés sanitaires

EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH070	Toxique par contact oculaire.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Propriétés environnementales

EUH059	Dangereux pour la couche d'ozone.
--------	-----------------------------------

**PARTIE 3 : ELEMENTS D'ETIQUETAGE/
INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR CERTAINES
SUBSTANCES ET CERTAINS MELANGES**

- EUH 201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.
- EUH201A Attention! Contient du plomb.
- EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
- EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
- EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- EUH207 Attention! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricant. Respectez les consignes de sécurité.
- EUH208 Contient <nom de la substance sensibilisante>. Peut produire une réaction allergique.
- EUH209 Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
- EUH209A Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- EUH410 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.